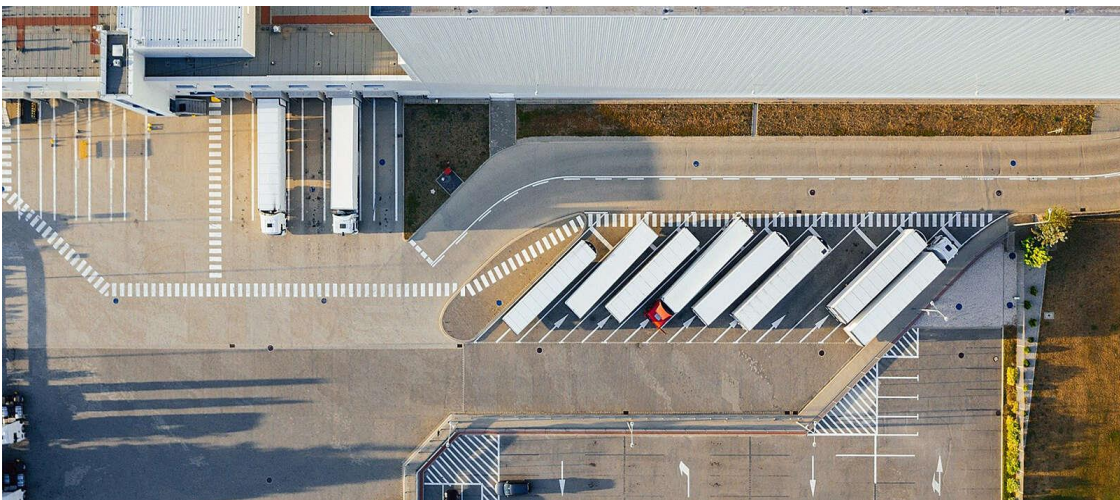




Appel à projets « Logistique 4.0 2025 »

Soutien à la digitalisation, la transition
écologique et l'adaptation climatique des
chaînes logistiques

Appel à projets financé par l'Etat dans le cadre de
France 2030 et des stratégies nationales



Qu'est-ce que l'AAP Logistique 4.0 ?

Cet appel à projets, opéré par l'ADEME dans le cadre de France 2030, vise à soutenir les projets innovants permettant de moderniser la filière logistique française.

Objectifs

- ✓ Axe 1 : **Digitalisation des chaînes logistiques**
- ✓ Axe 2 : Transition vers des **chaînes logistiques durables** à travers l'innovation
- ✓ Axe 3 : Résilience et **adaptation au changement climatique** des infrastructures et chaînes logistiques

Projets attendus

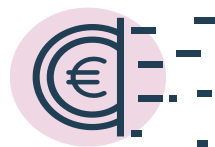
- ✓ Solutions numériques innovantes et interopérables (mutualisation de données, plateformes numériques d'intermodalités)
- ✓ Nouveaux modèles logistiques durables (cyclologique, circuits courts, logistique urbaine, massification des flux)
- ✓ Innovations pour l'adaptation des infrastructures logistiques et la résilience des chaînes d'approvisionnement aux modifications climatiques

Bénéficiaires



- Entreprises (de toutes tailles, seules ou en consortium)
- Organismes de recherche et laboratoires
- Collectivités et établissements publics

Dépenses éligibles



- Investissements matériels et immatériels : infrastructures expérimentales, équipements, logiciels
- Ressources humaines : salaires et charges du personnel affecté au projet
- Prestations externes : études, expertises, prestations de R&D confiées à des tiers
- Frais de propriété intellectuelle : brevets, licences
- Frais généraux et de fonctionnement liés au projet
- Coûts de coordination et de gestion du consortium pour les projets collaboratifs

⚠ Les dépenses doivent être directement liées aux objectifs du projet et clairement justifiées dans le dossier de candidature.

Projets et Modalités de soutien



- Développement de technologies innovantes, depuis la phase de preuve de concept en laboratoire jusqu'à la mise au point de prototypes proches d'une application réelle (TRL 3 à 8)
- Conception et mise au point d'un système global innovant, et/ou intégrant plusieurs composantes nouvelles, pouvant aller jusqu'à une phase de démonstration à l'échelle industrielle
- Expérimentation d'un système innovant dans le cadre d'un démonstrateur territorial permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif
- Coût minimum : 1 M€ pour un projet individuel, 2 M€ pour un projet collaboratif
- Nature des aides : subventions et avances remboursables
- Taux d'aide : jusqu'à 80 % pour les petites entreprises (selon la réglementation européenne)

Critères de sélection



- Qualité et crédibilité du montage du projet
- Pertinence et complémentarité des partenaires
- Niveau d'innovation (technologique, organisationnelle, modèle d'affaires)
- Impacts environnementaux, économiques et sociaux mesurables
- Réplicabilité et caractère structurant pour la filière logistique

Comment déposer sa demande ?



- L'ADEME est l'organisme instructeur du dispositif
- Adresse de contact : aap.pia4.logistique4.0@ademe.fr
- Le lien vers le cahier des charges de l'appel à projets : <https://agir.ademe.fr/aides-financieres/aap/logistique-40-2025>
- Date limite de dépôt : le 16 janvier 2026, unique date de relèvement

- **Étape 1** – Pré-dépôt obligatoire : Chaque porteur doit organiser une réunion de pré-dépôt avec l'ADEME au moins 1 mois avant la date limite de clôture.

Cette étape permet de vérifier l'éligibilité du projet et de bénéficier de conseils pour consolider le dossier.

- **Étape 2** – Dépôt du dossier complet : Le dépôt se fait exclusivement en ligne sur la plateforme ADEME : <https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Le dossier doit comprendre toutes les annexes exigées (description technique, plan de financement, annexes administratives et financières, analyse d'impact environnemental via l'outil ADEME).

- **Étape 3** – Instruction et évaluation : L'ADEME instruit le dossier, sollicite si besoin des compléments d'information et mobilise un comité d'experts pour évaluer :
 - La pertinence du projet,
 - Son impact environnemental,
 - La crédibilité du montage financier et technique.
- **Étape 4** – Décision : La décision de financement est prise par l'ADEME dans le cadre de France 2030. Les résultats sont communiqués aux porteurs par écrit.

Contact

ADEME
Direction Mobilités et Logistique durable
aap.pia4.logistique4.0@ademe.fr

